

Association La Courgette Solidaire
AMAP La Cocotte Solidaire

93260 Les Lilas



Jean Bertrand Brunet
Ferme de la Bilouterie
3, grande rue
89120 DOLLOT

Contrat d'engagement LA COCOTTE SOLIDAIRE **Saison 9 : Janvier à octobre 2016**

Les signataires du présent contrat s'engagent à respecter les principes et engagements suivants, dont certains définis dans la **Charte des AMAP** (consultable sur le site).

Engagements de l'adhérent :

- ◆ préfinancer la production,
- ◆ **assurer au moins 1 permanence distribution sur la durée de la saison (abonnés œufs) et 2 distributions (abonnés œufs+volaille).**

Engagements de l'agriculteur partenaire :

- ◆ livrer le premier et troisième jeudi du mois des produits issus de l'agriculture paysanne, de qualité, frais, de saison, de sa ferme : œufs, poulets, canards, canettes, pintades, ...
- ◆ être le plus possible présent aux distributions, donner régulièrement des nouvelles de son exploitation, et accueillir les adhérents sur sa ferme le cas échéant.
- ◆ être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Engagements communs :

Les partenaires s'engagent à partager les risques et bénéfices naturels liés à l'activité agricole (aléas climatiques, ravageurs et maladies), et, en général, à participer dans la mesure de leurs possibilités à la vie de l'association, en particulier en se tenant au courant des informations diffusées via le site Internet www.lacourgettesolidaire.fr

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique, réunissant les adhérents, l'agriculteur partenaire et un représentant du réseau régional des AMAP. Les adhérents sont prévenus par mail ou téléphone.

Planning des distributions :

8 distributions de volailles, 18 distributions d'œufs: selon calendrier affiché au local et sur le site internet.

Poids approximatif d'environ 1,5 à 2,5 kg pour la volaille, œufs de tous calibres

Prix : la boîte de 6 œufs : 2.10€. Avance sur le prix de chaque volaille commandée : 16€. Les prix au kilo sont affichés sur le site internet.

Les dates des distributions et les distributeurs inscrits sont affichés dans le calendrier, page d'accueil du site de la Courgette Solidaire.

Lieu et horaires de distribution : 28bis rue Romain-Rolland. Les Lilas, de 18h30 à 20h.

MODALITES D'INSCRIPTION

1 chèque d'adhésion de 10€ à l'ordre de la Courgette Solidaire (si vous n'êtes pas déjà adhérent pour 2016).

Le bulletin d'adhésion est à télécharger sur le site, et à joindre complété au contrat.

+ 4 chèques correspondant à votre commande, libellés à l'ordre de JB Brunet. Ils seront remis à Jean-Bertrand Brunet, un par un, tous les deux mois (début février, avril, juin, septembre).

+ le contrat d'engagement signé

+ vos coordonnées complètes, y compris adresse e-mail lisiblement inscrite, les communications se faisant essentiellement par ce biais.

Dossier complet à envoyer à : Adeline COULANGES – 27 boulevard Eugène Decros – 93260 LES LILAS ou à déposer au local dans le tiroir « Cocotte »

(pas de réservation par mail ou téléphone, pas d'envoi en AR. Un mail vous sera envoyé à réception des documents)

Possibilité de s'inscrire en binôme, chaque partenaire comptant pour 1 adhérent et devant donc s'acquitter de l'adhésion.

Contrat d'engagement LA COCOTTE SOLIDAIRE

Saison 9 : Janvier à octobre 2016

14 types de contrat sont proposés :

	Pas de volaille	1 volaille par mois	2 volailles par mois
pas d'oeufs		5 128 € annuels 4 chèques de : 32,00 €	10 256 € annuels 4 chèques de : 64,00 €
6 oeufs (1 boîte) 2 fois par mois	1 37,8 € annuels 4 chèques de : 9,45 €	6 165,8 € annuels 4 chèques de : 41,45 €	11 293,8 € annuels 4 chèques de : 73,45 €
12 oeufs (2 boîtes) 2 fois par mois	2 75,6 € annuels 4 chèques de : 18,90 €	7 203,6 € annuels 4 chèques de : 50,90 €	12 331,6 € annuels 4 chèques de : 82,90 €
18 oeufs (3 boîtes) 2 fois par mois	3 113,4 € annuels 4 chèques de : 28,35 €	8 241,4 € annuels 4 chèques de : 60,35 €	13 369,4 € annuels 4 chèques de : 92,35 €
24 oeufs (4 boîtes) 2 fois par mois	4 151,2 € annuels 4 chèques de : 37,80 €	9 279,2 € annuels 4 chèques de : 69,80 €	14 407,2 € annuels 4 chèques de : 101,80 €

Bon de commande :

Type de contrat choisi (1 à 14)	
Nb de boîte d'œufs, 2 fois par mois	
Nb de volailles, 1 fois par mois	

exemple :

1
1
0

Le prix réel des volailles fournies à chaque adhérent est enregistré à chaque livraison. En fin de saison, octobre 2016, le total des volailles fournies est calculé pour chaque adhérent. Et la différence négative est due à l'aviculteur. Le solde positif est remboursé à l'adhérent.

Les adhérents qui ne viennent pas chercher leurs œufs lors des distributions en font don à l'association. Les adhérents qui ne viennent pas chercher leur(s) volaille(s), en font don à l'association, le prix de 16€ par volaille leur est facturé.

Ce contrat signé par les différentes parties, sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

☐ Je m'engage à me conformer à la charte des AMAP et à faire une ou deux distributions au cours de la saison conformément au type de contrat que j'ai choisi.

Nom de l'adhérent :		Nom du binôme :
Adresse :		
Tél fixe / portable :		
e-mail :		

Fait à _____ le _____

	Adhérent	Jean-Bertrand BRUNET	Membre collectif AMAP
Signatures :			